

› Ecrire sans faute

Libérez-vous des pièges de la langue française ! Apprenez à conjuguer, accorder et ponctuer correctement pour améliorer vos écrits professionnels.

Public

Tout public de l'Ecole d'Administration de Hainaut Formation.

Objectifs

Le cours va permettre aux participants de revoir la conjugaison et de consolider les bases grammaticales et d'orthographe. Les participants pourront également enrichir leur vocabulaire, s'exprimer oralement et de ce fait, être plus à l'aise face à l'écrit.

L'objectif de ce cours est de faciliter le travail d'écriture en milieu professionnel en construisant un outil d'aide, le «memento», en vue d'être plus autonome face à l'écrit. Afin d'atteindre ces différents objectifs et de déjouer les pièges de la langue française, les participants reverront de façon pratique les règles principales.

Contenu

La formation sera dispensée sous forme de 5 ateliers :

- Les confusions basiques : les homophones grammaticaux.
- Les accords.
- Orthographe d'usage.
- Conjugaison.
- La ponctuation.

En présentiel

Gestionnaire de formations

Corine Gillis

corine.gillis@hainaut.be +32 (65) 342 511

Durée

4 jours (30 heures).

Valorisation

Cette formation est valorisable dans le cadre des formations agréées continuées sous réserve de conditions de valorisation.

Participation financière

- Prise en charge par le budget de fonctionnement de l'Ecole d'administration pour les agents provinciaux;
- 150 €/agent à charge des pouvoirs locaux.

En e-learning

Gestionnaire de formations

Déborah Carazzai

deborah.carazzai@hainaut.be +32 (65) 342 510



Remarque

Cette formation est organisée en auto-apprentissage via la plateforme Moodle. Comment y accéder ? Disposer d'un ordinateur, maîtriser un minimum l'outil informatique, avoir une adresse e-mail valide.

Durée

Formation qui s'étale sur 8 semaines :

- 1^{re} semaine : séance en Visio + pré-test (30 minutes);
- 2^e semaine : correction du pré-test;
- 3^e à la 8^e semaine : auto-apprentissage (sur Moodle).

Participation financière

- Prise en charge par le budget de fonctionnement de l'Ecole d'administration pour les agents provinciaux;
- 50 €/agent à charge des pouvoirs locaux.